

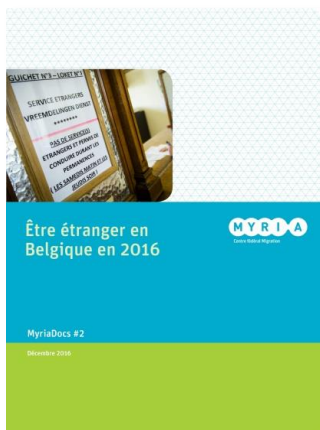
Être étranger en Belgique en 2016

Myria se penche sur sept dossiers caractéristiques de l'année 2016 en droits fondamentaux des étrangers

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme ce 10 décembre, Myria publie ce jour un *Myriadoc* sur le thème « Être étranger en Belgique en 2016 ». Il revient ainsi sur sept sujets ayant marqué les droits fondamentaux des étrangers en Belgique cette année.

En dépit d'un standard général des droits fondamentaux de haute qualité en Belgique, subsistent une série de domaines dans lesquels les droits les plus importants des personnes étrangères ne sont pas pleinement respectés. Ce *Myriadoc* choisit délibérément de s'arrêter sur une série de thèmes ayant posé question sur les droits fondamentaux des étrangers.

Se trouvent ainsi abordés cette année sept sujets balayant des domaines très différents :



1. l'accès à l'**aide médicale urgente**, qui pourrait être amélioré ;
2. les opérations « **Gaudi** », dont le modus operandi mériterait d'être éclairé pour prévenir tout risque de profilage ethnique ;
3. l'**accès aux services bancaires**, qui reste problématique pour les personnes en séjour précaire ;
4. les **modalités d'exécution des peines** devenues désormais inaccessibles aux étrangers en séjour irrégulier ;
5. le recours aux **amendes administratives**, qui devrait inclure des exceptions et des voies de recours accessibles ;
6. la **réforme de l'aide juridique** qui limite l'accès à la justice
7. le droit des victimes de délits, lorsqu'elles sont en séjour irrégulier, de se rendre à la police sans courir le **risque d'être arrêtées pour être détenues en centre fermé**.

Autant de problématiques, autant de « moments » qui dessinent les tensions, qu'il est normal de voir apparaître, entre un cadre globalement protecteur des droits de l'homme et une série de pratiques ou de réglementations qui nous semblent pouvoir les enfreindre. Respecter les droits fondamentaux des étrangers et rappeler par exemple que la plupart des étrangers, même en séjour irrégulier, ne sont pas des criminels et ne doivent pas être associés à des criminels, apparaît plus précieux encore face à ceux qui misent sur la division et la ghettoïsation de nos sociétés.

Sur chacun de ces sujets, Myria s'efforce de produire une analyse et des recommandations à destination des autorités, dans le seul but d'améliorer encore le standard des droits humains dans notre pays.

Le Centre fédéral migration est un organisme public indépendant doté de trois missions légales : l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il est également la composante indépendante du mécanisme du Rapporteur national sur la traite des êtres humains. Le Centre fédéral Migration est l'un des deux organismes ayant hérité des compétences de l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

• CONTACT PRESSE

Tom Vanhoren • T +32 (0)2 212 30 62 • M +32 (0)475 91 18 03 • tom.vanhoren@myria.be